

Le tourisme, un acteur aujourd'hui reconnu de l'aménagement régional

Dans le schéma directeur de 1994, le tourisme n'était appréhendé que comme un élément de compétitivité internationale et un facteur permettant aux pôles économique d'affirmer leur rôle d'excellence. Aujourd'hui, il occupe une place majeure dans le développement régional car il génère de nombreux emplois, crée un facteur d'identité supplémentaire pour les Franciliens, impulse une véritable dynamique en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Menées dans un contexte de construction européenne et d'ouverture accrue aux échanges internationaux, les réflexions du SDAU de 1994 liées au tourisme privilégiaient l'angle de l'excellence européenne et des grands équipements structurants, prestigieux et compétitifs. Le tourisme ne relevait pas d'un chapitre spécifique, même si on commençait à prendre conscience des enjeux économiques qu'il représentait⁽¹⁾.

Les seules filières mises en avant étaient le tourisme d'affaires qui montrait l'excellence mondiale de la région avec Paris première ville de congrès du monde, ainsi que le tourisme culturel à travers les grands «équipements phares» comme le Louvre, le château de Versailles et la BNF.

L'hébergement était rattaché au tourisme d'affaires, dans le chapitre «les centres d'exposition, de congrès et l'hôtellerie» et traité sous trois rubriques : «l'hôtellerie grand public» ; «les gîtes ruraux» et «le camping caravaning» (dont le SDRIF souhaitait voir l'offre fortement augmenter).

▬ Pôles d'excellence

Parmi les pôles culturels appelés à un important développement touristique étaient cités, outre les grands sites parisiens (Notre-Dame, Grand Louvre, musée d'Orsay, centre Pompidou, Opéra Bastille, Cité des Sciences, Tour Eiffel), ceux de Versailles et d'Eurodisney. Le SDRIF prévoyait également de hisser quatre secteurs de la métropole au niveau de «centres d'envergure européenne» : La Défense, le secteur de Saclay-Orsay-Massy, l'aéroport Charles de Gaulle et le secteur de Marne-la-Vallée.

Par ailleurs, un équipement touristique majeur voyait le jour au début

des années 1990 : le parc d'attraction Eurodisney ouvert en avril 1992. Le SDRIF lui accordait une place importante prédisant qu'il accueillerait «demain des dizaines de millions de visiteurs».

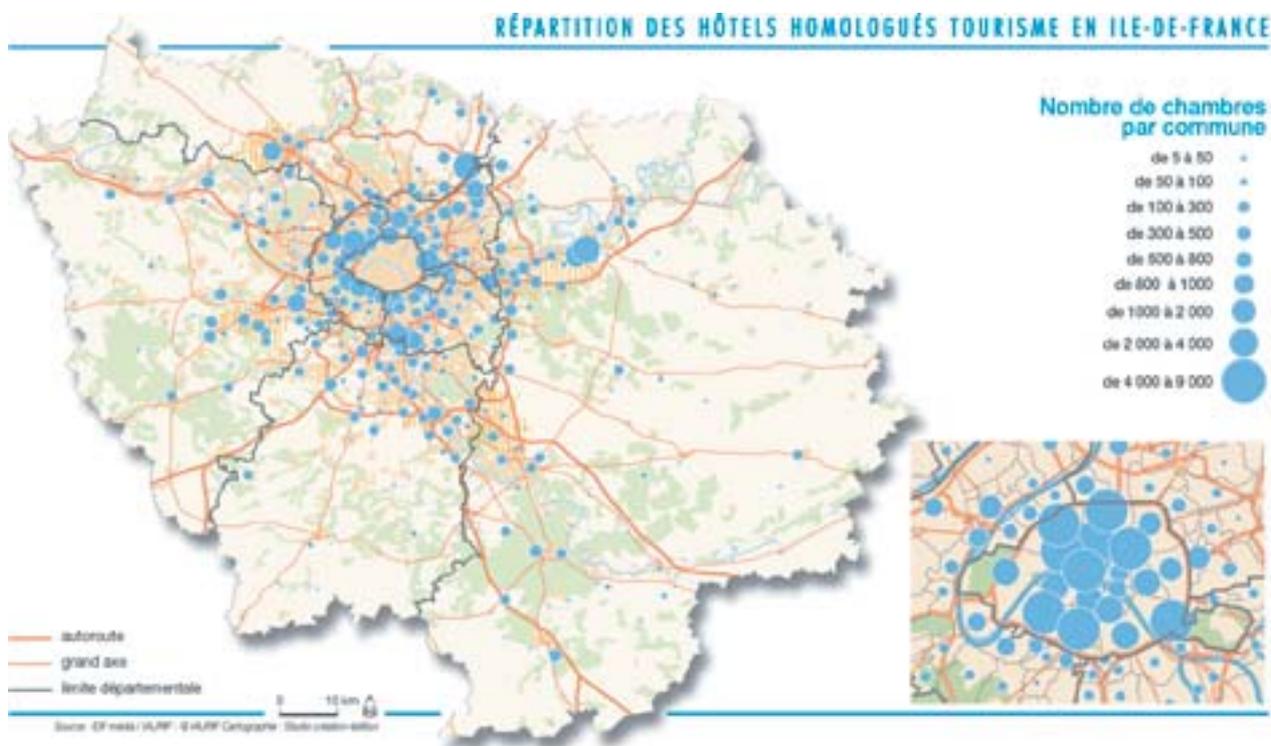
Concernant le tourisme d'affaires, le SDRIF estimait les besoins à 500 000 m² supplémentaires de centres d'exposition et de congrès (dont près de la moitié pour le parc de Villepinte) et justifiait la création d'autres lieux plus modestes près des gares TGV (Massy, Sénart et Marne-la-Vallée/Val d'Europe) ainsi que dans les nouveaux pôles plus centraux de la Plaine Saint-Denis et de Seine Amont.

À propos de l'hôtellerie, même s'il notait que les 3*, 4* et 4*Luxe restaient concentrés au cœur de Paris, le SDRIF constatait le développement de l'offre en périphérie (avec un doublement enregistré entre 1984 et 1990) sur des «pôles hôteliers», le long du périphérique et surtout à proximité des aéroports de Roissy et d'Orly. De même était pointé le potentiel de développement des villes nouvelles (Marne-la-Vallée notamment).

Le SDRIF proposait le développement de plusieurs autres pôles périphériques de proche couronne comme Seine Amont, la Plaine Saint-Denis, les portes de Clignancourt et de Saint-Ouen, le parc d'expositions de la porte de Versailles, le secteur B de La Défense ainsi qu'Enghien. En grande couronne, certaines villes (Versailles, Fontainebleau, Provins, Melun, Saint-Germain, Meaux, Rambouillet) devaient pouvoir développer leur offre hôtelière pour accueillir colloques et voyages organisés.

(1) Le SDRIF note la croissance du nombre des emplois liés au tourisme : 183 000 emplois en 1990 représentant un chiffre d'affaires total de 100 milliards de Francs.

Le tourisme,
un acteur
aujourd'hui reconnu
de l'aménagement régional



1990/2000 : des évolutions importantes

Au cours de la dernière décennie, le tourisme en Ile-de-France a fortement évolué à la fois du fait de la croissance du tourisme international et de celle de l'offre, ainsi que de l'évolution des comportements et des modes de vie.

La croissance du tourisme et des emplois qui lui sont liés

Le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans le monde est, selon l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), passé de 461 millions en

1990 à 693 en 2001. La France reste la première destination mondiale avec 76,5 millions d'arrivées en 2001. Et l'Ile-de-France, la première région touristique avec 36 millions de touristes. Elle a enregistré une augmentation très forte de la fréquentation étrangère, qui a plus que doublé sur la décennie : 10 millions d'arrivées en 1989 – plus de 24 millions en 2000. Conséquence : une croissance de l'offre en hébergement, en particulier de l'offre marchande. L'hôtellerie francilienne a enregistré un gain d'environ 39 500 chambres entre 1990 et 2001 (+ 39 %).

Parallèlement, les emplois liés au tourisme ont fortement augmenté. Les

activités caractéristiques du tourisme⁽²⁾ représentent 238 000 emplois salariés en 2000 en Ile-de-France, soit 4,6 % de l'emploi salarié francilien. Elles ont enregistré un gain de 31 800 emplois depuis 1997.

Le renforcement du réseau de partenaires franciliens

Peu à peu, les décideurs et acteurs locaux ont pris conscience du poids économique du tourisme et du rôle qu'il

⁽²⁾ Correspondant à la consommation de produits touristiques en tant que tels : hébergement, restauration, agences de voyages, activités de loisirs et culture, parcs d'attraction.... Et ne prenant pas en compte les emplois induits en partie par l'activité touristique comme le commerce, les transports, la santé etc.

Évolution de l'hôtellerie homologuée tourisme en Ile-de-France

	0*		1*		2*		3*		4* et 4*L		Total	
	Nb chambres	%										
1990	327	0 %	12 442	12 %	42 943	42 %	35 848	36 %	10 175	10 %	101 735	100 %
2001	15 344	11 %	6 673	5 %	50 924	36 %	44 636	32 %	23 646	17 %	141 223	100 %

Source : Direction du Tourisme, INSEE, ORTIF

Le tourisme,
un acteur
aujourd'hui reconnu
de l'aménagement régional

pouvait jouer comme facteur d'identité pour les habitants eux-mêmes. Ainsi, si au début des années 90, seuls les départements de grande couronne disposaient de Comités départementaux du tourisme (CDT), 10 ans après, tous les départements franciliens ont créé leur outil de développement touristique. La Seine-Saint-Denis, incitée par l'organisation de la Coupe du monde de football et la construction du stade de France à Saint-Denis, a créé le premier CDT de petite couronne en 1997. Puis ont suivi le Val-de-Marne début 2000 et un an après, les Hauts-de-Seine. Parallèlement, les Offices de tourisme et syndicats d'initiatives (OTSI) se multipliaient dans la région, plus d'une dizaine de communes créant leurs structures d'accueil et d'information. On recense ainsi aujourd'hui 133 offices de tourisme et syndicats d'initiatives communaux ou intercommunaux en Ile-de-France qui sont autant de lieux d'accueil des touristes et de diffusion de l'information.

De grandes évolutions spatiales

Au cours des années 90, l'offre hôtelière a connu des évolutions non seulement en termes de structure (diminution de la part relative des catégories intermédiaires – 2 et 3* – au profit de celles de l'hôtellerie économique – 0* – et des catégories supérieures – 4 et 4* Luxe –) mais également en termes de répartition géographique. Le développement des hôtels économiques, phénomène déjà noté dans le SDRIF, s'est fait principalement en dehors de Paris, notamment le long du périphérique, induisant une concentration de l'offre haut de gamme dans Paris *intra-muros*. Le poids de la capitale dans l'offre hôtelière tend à diminuer fortement. Si le SDRIF soulignait la concentration sur Paris de 70 % des chambres, cette proportion est aujourd'hui de 55 %. D'autres pôles hôteliers se sont fortement développés comme ceux de Roissy, La Défense ou encore Marne-la-Vallée⁽³⁾.

En ce qui concerne les pôles et **équipements culturels** appelés selon le SDRIF à «un important développement touristique», il convient de noter que si les fréquentations des équipements les plus visités (Notre-Dame, Tour Eiffel, musée du Louvre, Versailles...) ont poursuivi leur croissance, Eurodisney par exemple a accueilli 12,2 millions de visiteurs en 2001 alors que le SDRIF prévoyait 20 millions de visiteurs dès 1996. Par ailleurs, de nombreux équipements culturels prévus dans les quatre nouveaux secteurs que le SDRIF proposait de hisser au niveau de «centres d'envergure européenne» n'ont pas vu le jour comme la cité de l'image à La Défense ou le grand équipement culturel régional à Marne-la-Vallée. Notons que les pratiques ont fortement évolué au cours de la dernière décennie, remettant en cause l'approche traditionnelle du développement touristique et culturel. Citons le succès de l'événementiel, des grandes expositions, des foires, des fêtes et manifestations spontanées, ainsi que l'apparition, dans les années 90, de nouveaux équipements conjuguant culture, loisirs, sports et commerces comme ceux du Val d'Europe et du Carré Sénart par exemple.

Pour le **tourisme d'affaires**, si depuis 20 ans, Paris demeure la capitale des congrès internationaux⁽⁴⁾, elle perd depuis plusieurs années des parts de marché face à des concurrentes de plus en plus dynamiques telles que Londres, Bruxelles, Vienne ou encore Singapour. Par ailleurs, le développement de nouveaux pôles de congrès ne s'est pas vraiment réalisé comme prévu dans le SDRIF, si ce n'est dans le pôle de la Plaine Saint-Denis où un nouvel équipement de tourisme d'affaires a vu le jour : le stade de France. Si cet équipement était déjà annoncé dans le SDRIF comme futur grand équipement sportif, il est devenu également un équipement prestigieux pour le tourisme d'affaires francilien (7 500 m²

dédiés aux congrès, séminaires, expositions, répartis en 10 lieux à géométrie variable).

En ce qui concerne les salons spécialisés, la surface cumulée de lieux d'exposition a augmenté de moins de 50 000 m² entre 1990 et 2000⁽⁵⁾ (dont près de 30 000 m² pour l'extension de Paris Nord Villepinte qui atteint aujourd'hui 191 000 m²). On est loin des 500 000 m² supplémentaires prévus par le SDRIF dont la moitié devait se concentrer sur Villepinte.

Si tous les pôles de développement touristique n'ont pas vu le jour tels qu'ils étaient prévus dans le SDRIF, le Schéma régional du tourisme ainsi que le Contrat de plan ont identifié d'autres pôles touristiques prioritaires.

Le schéma régional du tourisme et des loisirs et le Contrat de plan État/Région : une nouvelle approche

L'an 2000 a vu l'approbation de deux documents importants pour l'avenir du tourisme francilien qui s'appuient sur une nouvelle façon d'appréhender le tourisme en Ile-de-France : le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs et le CPER. Ces documents ne considèrent

⁽³⁾ Marne-la-Vallée propose aujourd'hui 7 900 chambres et devrait en accueillir 2 000 supplémentaires en 2003. Le SDRIF en prévoyait 18 000 en 2010 soit près de 20 % du parc francilien.

⁽⁴⁾ L'International Unions of Associations recense les manifestations accueillant au moins 300 participants dont 40 % d'étrangers, de 5 nationalités au moins et d'une durée minimale de 3 jours. Avec 229 congrès internationaux en 2001, Paris représente selon cette définition 3 % du marché mondial, 5,2 % du marché européen et 43,7 % du marché français.

⁽⁵⁾ Les 11 principaux centres d'exposition d'Ile-de-France cumulent une surface d'environ 630 000 m² représentant plus de 95 % de l'offre régionale et ont accueilli en 2000, 2 164 manifestations.

rent pas exclusivement le tourisme sous l'angle des équipements prestigieux, du rayonnement international et de la compétitivité, mais également comme facteur d'aménagement du territoire, de développement, de répartition des richesses et d'identité. C'est pourquoi, ils s'appuient à la fois sur les Franciliens eux-mêmes et sur la valorisation de certains territoires.

Les Franciliens, cible privilégiée des politiques touristiques

En abordant le tourisme selon la définition stricte de l'OMT⁽⁶⁾, le SDRIF n'intégrait pas les loisirs des Franciliens évoqués seulement à travers les BPAL ainsi que dans les paragraphes sur les déplacements non motorisés et la mise en valeur des voies navigables. Or aujourd'hui, les Franciliens sont devenus l'une des cibles des politiques touristiques mises en œuvre dans le cadre du CPER et du Schéma Régional du tourisme, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le tourisme est un vecteur d'identité et permet de valoriser l'image que les habitants se font de leur propre territoire. De plus, les Franciliens sont eux-mêmes prescripteurs de visites touristiques puisque les enquêtes montrent que les trois quarts environ des visiteurs français sont hébergés dans leur famille ou chez leurs amis. Les Franciliens, connaissant et appréciant l'offre de

Le Schéma régional du tourisme et des loisirs

Les objectifs du schéma sont d'optimiser les retombées du développement du tourisme régional en termes d'emploi et de création de richesses, de renforcer l'image touristique de la région et son rayonnement international, de permettre une meilleure cohésion territoriale, de renforcer l'appropriation par les Franciliens de leur région. Ce schéma s'appuie sur une double stratégie : une stratégie en matière de pôles régionaux de développement touristique et en matière de filières.

leur région, peuvent par conséquent se montrer d'efficaces ambassadeurs de l'Ile-de-France. Par ailleurs, l'augmentation du temps libre laisse entrevoir une croissance des pratiques de loisirs des Franciliens dans leur propre région, pratiques qu'il devient impossible de dissocier de celles du tourisme. Les Franciliens représentent ainsi un potentiel de 11 millions de consommateurs de produits touristiques.

La plupart des collectivités travaillent maintenant sur le développement des liens entre habitants et touristes, comme en témoignent l'étude commandée par la Région à l'Iaurif sur le tourisme dit «alternatif», les actions de certaines communes telles Auvers-sur-Oise ou encore les récentes propositions du CODEV sur la capitale qui vont également dans le sens du rapprochement entre touristes et Parisiens (développement des *Bed and Breakfast*, création d'une association «Meet the French» etc.).

Les pôles prioritaires de développement touristique

Autre évolution importante apparue dans le Schéma Régional du tourisme et le Contrat de Plan : le tourisme est maintenant considéré comme un outil d'aménagement et de développement durable du territoire. C'est ainsi que la stratégie visant à inviter les Franciliens à se réapproprier leur territoire s'appuie sur l'identification de nouveaux pôles prioritaires qui, contrairement aux pôles touristiques du SDRIF, ne correspondent pas à des territoires d'excellence. Il s'agit pour les départements franciliens d'être attractifs non seulement auprès des clientèles étrangères et provinciales naturellement attirées par Paris mais également auprès des Franciliens eux-mêmes, très sollicités par les départements et régions limitrophes. Sept pôles ont ainsi été identifiés dans le Schéma régional. S'y ajoute Paris dont certains territoires développent des complémentarités

Le Tourisme dans le Contrat de Plan État - Région

Dans le cadre d'une volonté d'un aménagement durable pour la région capitale, pour la première fois, un article du CPER est spécifiquement consacré au tourisme et des crédits (115 millions de Francs) sont affectés aux actions jugées prioritaires, notamment :

- l'observation économique ;
- la valorisation des pôles régionaux ;
- la modernisation des entreprises ;
- l'amélioration de l'accessibilité des sites aux handicapés.

avec les pôles de petite couronne (les Pucés de Saint-Ouen, La Villette avec le pôle de Seine-Saint-Denis, le secteur de Bercy avec les Boucles de la Marne et Beaugrenelle, Citroën avec le Val de Seine). Ces pôles peuvent par ailleurs être interdépartementaux (liens entre Milly-la-Forêt et le pôle touristique sud Seine-et-Marne, pôle des boucles de la Marne concernant non seulement le Val-de-Marne mais aussi Paris, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne).

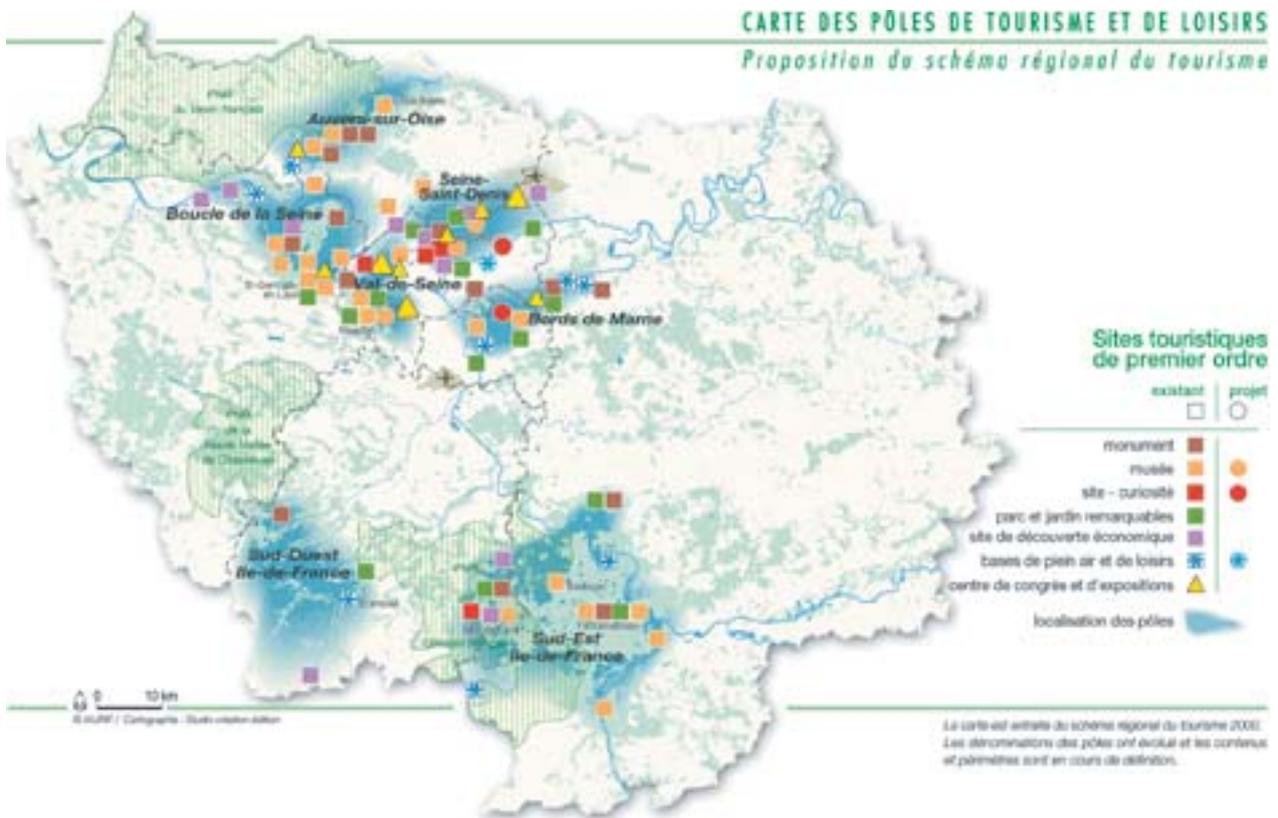
Les objectifs de cette politique de pôles touristiques régionaux sont non seulement d'éviter le saupoudrage des financements publics, mais aussi de permettre, au travers d'une meilleure promotion du patrimoine existant, d'accroître les retombées économiques et de mieux les répartir. Il s'agit aussi sur ces territoires d'apporter un appui logistique et financier aux initiatives publiques et privées.

De nouveaux enjeux pour l'avenir

Alors que la loi «Démocratie de proximité» (février 2002) donne de nouvelles attributions aux régions en terme de coordination touristique et que les

(6) Est considérée comme touriste, toute personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour une durée d'au moins 24 heures (au moins une nuit) et de quatre mois au plus.

Le tourisme,
 un acteur
 aujourd'hui reconnu
 de l'aménagement régional



réflexions s'engagent sur la décentralisation et sur la révision du SDRIF, il convient de rappeler quelles sont les perspectives d'évolution du tourisme et les nouveaux défis à prendre en compte en matière d'aménagement.

Les perspectives d'évolution du tourisme

Les prévisions chiffrées

Les prévisions de l'OMT prévoient un doublement du tourisme mondial à l'horizon 2020 (de 693 millions actuellement à 1,5 milliard de touristes). La France, qui accueillerait 105 millions de touristes (contre 76 actuellement), demeurerait la première destination mondiale devant l'Espagne et l'Italie et l'Ile-de-France devrait accueillir une grande part de ces touristes.

L'amélioration des transports

Dans le domaine des transports, certai-

nes évolutions en cours influenceront le tourisme en Ile-de-France : montée des *low cost* et arrivée des gros porteurs, développement du TGV....

L'évolution des comportements

L'évolution des comportements en matière de loisirs et de tourisme est très rapide et de nombreux facteurs auront une influence en terme de localisation de l'offre touristique et d'aménagement du territoire. Citons brièvement au niveau international : l'élargissement de l'Europe, l'effet «Euro», la hausse du pouvoir d'achat des pays de l'Est et des pays asiatiques, l'ouverture de la Chine... Et au niveau national : le développement d'Internet, des NTIC et des achats en ligne, l'arrivée de la réduction du temps de travail et la demande d'une offre touristique et de loisirs de proximité, le développement des courts séjours⁽⁷⁾ ou encore les mutations en cours dans les pratiques

culturelles, sportives, touristiques et de loisirs qui se veulent de moins en moins encadrées (succès des foires, brocantes, rollers parades, fêtes spontanées...) et qui s'entremêlent de plus en plus.

Les défis de demain

Compte tenu des perspectives d'évolution du tourisme international et de la concurrence de plus en plus rude d'autres destinations, l'Ile-de-France devra affronter de nouveaux défis si elle souhaite conserver sa place de première destination touristique mondiale. Au-delà des questions liées à la formation aux métiers du tourisme, à la qualité de l'accueil et à l'information⁽⁸⁾, cer-

(7) L'Ile-de-France concentre 11 % des courts séjours.

(8) L'information, la qualité de l'accueil et la signalétique sont les thèmes sur lesquels les dernières Assises régionales du tourisme, organisées en décembre 2002 sous le signe de la coopération et de l'accueil, ont mis l'accent.

Le tourisme,
un acteur
aujourd'hui reconnu
de l'aménagement régional

tains enjeux se définissent en termes d'aménagement et de développement local des territoires.

La répartition des flux

Le SDRIF abordait la question des déplacements touristiques exclusivement sous l'aspect des lieux d'arrivée des touristes (aéroports internationaux, perspectives de développement des TGV). Les besoins de déplacement des touristes au sein de la région et la desserte des sites n'étaient pas cités. Or, la question de l'inégale répartition des flux touristiques sur le territoire apparaît aujourd'hui encore plus importante, compte tenu des perspectives de développement du tourisme et de la «saturation» de certains sites et pôles touristiques.

La réflexion engagée dans le cadre du Schéma régional sur les portes d'entrée en Ile-de-France devrait permettre une diffusion des flux à partir des lieux par lesquels transitent des flux importants de voyageurs et de visiteurs à condition que l'offre touristique elle-même soit mieux répartie sur le territoire régional, que la desserte des pôles soit améliorée et la signalisation et signalétique touristiques perfectionnées.

La diffusion de l'offre et la desserte des pôles

La politique de l'État et de la Région sur les pôles prioritaires participe de la volonté de mieux diffuser l'offre régionale sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de projets d'envergure devraient voir le jour (restructuration du musée de l'Air et de l'Espace du Bourget, fondation Pinault sur l'île

Seguin, maison Cocteau à Milly-la-forêt...) dont certains hors des pôles, sur des territoires peu qualifiés actuellement du point de vue touristique (musée départemental d'art contemporain à Vitry-sur-Seine, Cité de l'eau à Colombes etc.). À plus long terme, d'autres pôles touristiques pourraient être développés et des liens créés entre les différents pôles.

La majorité des touristes se déplaçant par les transports en commun, il apparaît important à l'avenir de prendre en compte le fait touristique dans le développement des transports, notamment au niveau de la desserte des sites et pôles touristiques et de la politique d'information dans les gares et stations.

Le développement touristique des territoires nécessite également de garantir aux visiteurs une signalisation touristique simple et lisible. Dans ce domaine, un important travail de mise en cohérence des différentes actions apparaît indispensable si l'on souhaite garantir aux usagers d'arriver dans de bonnes conditions et leur donner confiance dans les suggestions d'itinéraires ou de visites proposées. De plus, la signalétique joue un rôle essentiel de création d'identité pour un itinéraire, un pôle, un territoire, une région...

Les liens avec les autres régions

Le touriste ne connaît pas les frontières administratives et il apparaît nécessaire de prendre en compte dans les réflexions sur le tourisme en Ile-de-France, certains sites limitrophes comme Giverny, Astérix ou encore

Chantilly... Par ailleurs, les pôles franciliens de grande couronne doivent développer des synergies avec les régions limitrophes (création de produits, itinéraires...). Le tourisme fluvial doit également être appréhendé dans une vision interrégionale. Rappelons enfin que les régions proches représentent un important potentiel de consommateurs pour les produits touristiques franciliens.

L'impact des grands événements sur l'aménagement

L'organisation de grands événements sportifs ou culturels permet aux métropoles d'affirmer leur notoriété, leur dynamisme, leur créativité et, de plus en plus, leur compétitivité. Les grands événements sont non seulement de véritables outils de développement touristique mais également des catalyseurs de transformation du territoire (voir les expositions universelles)⁽⁹⁾. À l'horizon d'un nouveau schéma directeur, certains grands événements pourraient voir le jour en Ile-de-France (Jeux olympiques...) et poseront notamment la question des disponibilités foncières nécessaires aux aménagements, qu'ils soient durables ou éphémères, liés à ces événements.

Au regard des grands enjeux liés au tourisme et à l'aube d'une réflexion sur la révision du SDRIF, on peut se demander comment les impacts du tourisme sur l'aménagement peuvent être pris en compte dans un document de planification

(9) Voir «L'impact des grands événements sur le développement des métropoles», Iaurif, Septembre 2002